

Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 12 février 2026
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beauflils	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P			Eric Vallier	P
Martine Corréard	I				

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoirs : Tous présent - pas de pouvoir

Public : 8 personnes

Début de la réunion : 9h30

Fin de la réunion : 11h45

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu en début de séance pour approbation.

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 8 janvier 2026.

(1 abstention : Patrick Beauflils n'étant pas présent au conseil municipal)

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Choix de l'entreprise des dessertes forestières
- 2 – Vote des comptes financiers uniques M49 et M57 de 2025 - reportées
- 3 – Demande de subventions – Sécurisation de la halle de Combeau
- 4 – Autorisation signature convention terrains communaux A.C.C.A (chasse)
- 5 – Signature convention S.M.A. (Skieurs du Mont Aiguille)
- 6 – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (Ecole)
- 7 – Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur
- 8 – Demande de subventions – Mise à jour de la carte des Aléas de la commune
- 9 – Echange de parcelles Châteaueux – route du Châtel
- 10 – Demande de subventions – Réfection de la piste de La Chanas - reportée
- 11 – Demande de subventions – Travaux adduction Eau Potable Tracol

Divers

- Débat Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Divers

1 – Choix de l'entreprise des dessertes forestières

Dossier présenté par Daniel Martin

Ce projet permet la réalisation d'exploitations forestières dans de meilleures conditions techniques et économiques dont le but principal est de désenclaver les parcelles afin que les professionnels du bois puissent intervenir et avoir moins de traîne. Pour information, les professionnels n'interviennent plus pour des petits volumes, soit inférieurs à 800 / 1000 m3.

Cela concerne :

- Les Ruines
Sous le Mont Aiguille
(pour information, la piste s'arrêtera avant les ruines de l'ancien village Canaple)
- Côtes Longes - Secteur de Praorzel
Route qui traverse des parcelles privées (dont les propriétaires sont tous OK)

Un dossier est déposé à la Région avec 3 devis. Est retenu le moins élevé, soit l'Entreprise Pelissard pour un montant de 48 201,21 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – Vote des comptes financiers uniques M49 et M57 de 2025 - reportée

Dossier présenté par Martine Corréard - comptable

Délibérations reportées, en effet, suite à des problèmes au niveau de la DGFIP (Trésorerie) depuis plus de 10 jours, nous n'avons pas tous les éléments et la validation de la Trésorerie pour voter.

3 – Demande de subventions – Sécurisation de la halle de Combeau

Dossier présenté par Jean-Noël Bouvier

Cette halle a entre 60 / 70 ans. Les piliers et fers à béton (oxydation) sont au bord de la rupture.

Un devis a été proposé pour un montant de 11 054 € (coût éligible).

La Fédération des Alpines de l'Isère (F.A.I.) aide au montage du dossier pour les demandes de subventions. Une délibération du conseil est donc mise au vote pour les demandes d'aides (70% à la Région).

Lecture de la délibération est faite par M. le Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – Autorisation signature convention terrains communaux A.C.C.A (chasse)

Dossier présenté par Jean-Noël Bouvier

Cela concerne des parcelles dont la commune est propriétaire, derrière le col du Prayer, en descendant vers Esparron.

Une convention est proposée entre la commune et l'A.C.C.A donnant le droit de chasser à l'A.C.C.A sur ces parcelles.

Lecture est faite de la convention.

Pour rappel, en contrepartie du droit de chasse, sur les terrains communaux, l'A.C.C.A entretient des chemins (1km par an) depuis de nombreuses années.

Délibération adoptée à l'unanimité

5 – Signature convention S.M.A. (Skieurs du Mont Aiguille)

Dossier présenté par Franck Beaume

Une convention est établie entre la commune et les S.M.A., dont le siège social va être déplacé sur la commune de Chichilienne (actuellement sur la commune de Clelles).

Lecture faite de la convention et délibération (qui sont identiques).

Interventions :

François Sroczyński : Ok, nous sommes d'accord, alliance entre association et commune

Marie-Pierre Joubert : comme pour toutes les associations

Délibération adoptée à l'unanimité

6 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) (Ecole)

Dossier présenté par Eric Vallier

La C.L.E.C.T. a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre commune et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

L'école de Chichilienne, dont la compétence a été donnée à la Communauté de Communes du Trièves (C.C.T) compte 13 élèves à ce jour. Nombre pris en compte pour le calcul de la contribution à la C.L.E.C.T.

Le montant annuel n'a pas évolué depuis plusieurs années (2012).

Pour 2026 - et 2027 et 2028 – la contribution s'élève à 44 420 €/an pour Chichilienne, soit une augmentation annuelle de 548 €.

(A savoir que cette contribution est due même s'il n'y a plus d'école sur la commune...).

Délibération adoptée à l'unanimité pour l'approbation du rapport et la signature

7 – Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur

Dossier présenté par Eric Vallier

Il a été porté à notre connaissance l'existence d'une motion de soutien au recours contre l'accord UE – Mercosur, accord qui suscite de vives inquiétudes sur l'agriculture, les filières locales, l'environnement et les territoires ruraux.

Cette demande est fondée sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

Lecture est faite de cette motion de recours contre le Mercosur.

Délibération adoptée à l'unanimité pour le soutien au projet de recours en annulation devant la Cour de Justice Européenne

8 – Demande de subventions – Mise à jour de la carte des Aléas de la commune

Dossier présenté par Daniel Martin

La carte actuelle des aléas de la commune date des années 80. Lisible certes mais pas très précise. Suite à la réalisation du P.L.U. il nous est demandé de refaire cette carte avec les outils d'aujourd'hui, afin de l'intégrer dans le P.L.U.

Un coût d'environ 20 à 30 000 € est à prévoir.

Une délibération est donc nécessaire afin de pouvoir demander des subventions, notamment aux fonds Barnier (pour 50 %) en lien avec les services du R.T.M. (3 bureaux d'études ont été sollicités).

La mise à jour de cette carte entraîne un décalage dans la réalisation du P.L.U.

Délibération adoptée à l'unanimité

9 – Echange de parcelles Châteauneuf – route du Châtel

Dossier présenté par Daniel Martin

Depuis 1970, à la création du lotissement de Châteauneuf, un dossier « traîne ». Un terrain (une bande passante) pose problème à l'accès des propriétaires de terrains.

Le propriétaire de cette « bande » a donc cédé à la commune cette parcelle, en échange un alignement sur des terrains communaux a été fait. Cela permet donc aux autres propriétaires d'avoir un accès « normal » à leur propriété.

La délibération portant sur l'autorisation à donner au maire de signer les documents devant notaire afin de finaliser ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

10 – Demande de subventions – Réfection de la piste de La Chanas

Dossier toujours en cours – délibération reportée

11 – Demande de subventions – Travaux adduction Eau Potable Tracol

Dossier présenté par Daniel Martin

Actuellement, il est prévu des travaux par le TE38 (électricité) et les Télécoms pour l'enfouissement des lignes (l'ensemble des travaux pris en charge par le TE38 et les Télécoms hormis l'étude d'environ 2 500€).

Suite à ces travaux sur le hameau de Châteauneuf, et pour continuer les travaux d'amélioration de l'eau potable sur notre commune, une délibération est demandée afin de permettre une demande de subventions (et seulement une demande de subvention à ce jour) sur la possibilité d'effectuer des travaux d'adduction d'eau potable en partant du réservoir.

Le projet sera à faire dans l'avenir. A ce jour, cela ne reste qu'une estimation, qu'un projet pour un montant total d'environ 522 000 €, dont la répartition des financements serait :

- 50% par l'Agence de l'eau
- 20% par le département
- 30% par la commune (un emprunt serait à prévoir pour l'équilibre).

Délibération adoptée à l'unanimité pour constituer le dossier des demandes de subventions

Divers

ABC de Chichilianne
François Sroczynski

Les activités vont reprendre. Une nouvelle animatrice (service civique), Apolline, va arriver fin mars, début avril, pour une durée de 8 mois.
Elle est en recherche d'un logement.

Débat Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le P.A.D.D. est présenté dans son intégralité (17 pages).
Ce P.A.D.D. a été travaillé entre tous les élus, pendant les réunions de travail. C'est pourquoi un résumé (3 pages) est présenté par la commission urbanisme aux élus.

Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est la validation du P.A.D.D. en conseil municipal, ce qui permet à ce jour de bloquer toute demande à la commission urbanisme.

Différentes questions sont discutées entre les conseillers.

Les conseillers, tous présents, valident le P.A.D.D.

Une intervention du public a porté sur la présentation du P.A.D.D. Les observations formulées ont été entendues par le conseil.

Prochaine(s) réunion(s)

La date du prochain Conseil Municipal : jeudi 26 février 2026 à 9h00.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Franck Beaume

Validé au Conseil Municipal du 26 février 2026

Toutes les pièces citées dans ce PV sont accessibles en mairie.